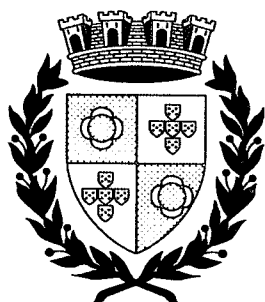


VILLE de COYE LA FORET



ଝରଝର

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

ଝରଝର

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝରଝର

En application de la délibération n° 10/2011 du 18 février 2011, les séances du Conseil Municipal se dérouleront au Centre Culturel, salle n° 3, durant la durée des travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Le vendredi 30 septembre 2011 à vingt et une heures, au Centre Culturel, salle n° 3, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		LEMONNIER Valérie		X
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		RIOU Martine		X
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe	X		HERVE Daniel	X	
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint	X		MOUQUET Véronique	X	
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		BEUDAERT Franck		X
ERARD Maurice, Maire Adjoint	X		BARDEAU Marguerite		X
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		DUBOIS Marie Anne	X	
LAMEYRE Patrick		X	VEILLOT Chantal	X	
VALERIO Sophie		X	TERNAUX Dominique	X	
SENEQUE Henri	X		MARIAGE Alain	X	
LAMBRET Nathalie	X		LACROIX Christiane		X
DULMET Yves	X		VARON Bernard		X
TOURTOIS Brigitte		X	DESCAMPS Guy	X	
ZAOUCHE Mohammed		X			

P = Présent ; A = Absent

Procurations(s) : M. LAMEYRE (procuration à M. DESHAYES), Mme. VALERIO (procuration à Mme MAES), Mme. TOURTOIS (procuration à Mme. LAMBRET), M. ZAOUCHE (procuration à M. HERVE), Mme. LEMONNIER (procuration à Mme. DESCAMPS), Mme. RIOU (procuration à Mme. VIRGITTI), Mme. BARDEAU (procuration à M. ERARD) M. VARON (procuration à M. MARIAGE).

Secrétaire de séance : M. Yves DULMET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	17	8	25	22/09/2011

ଝରଝର

Monsieur VERNIER, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE-RENDU de la SEANCE du 9 SEPTEMBRE 2011

Adopté à l'unanimité.

2 PRELEVEMENTS d'EAU SOUTERRAINE pour l'ARROSAGE des PISTES France GALOP à LAMORLAYE et COYE LA FORET – AVIS sur le DOSSIER COMPLEMENTAIRE

Monsieur ERARD, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur à la Demande d'Utilité Publique d'autoriser France Galop à prélever au maximum 600 000 m³/an dans la nappe d'eau souterraine de la craie. France Galop envisage de réduire les prélèvements, de les limiter en moyenne à 400 000 m³/an, contre 520 000 actuellement autorisés (- 20 %).

Le Bureau de l'Eau et de la Pêche instruit actuellement le dossier et souhaite recueillir notre avis sur le dossier complémentaire fourni par France Galop le 22 août 2011.

REUNION de la COMMISSION d'ASSAINISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2011

Présents : G. Bardeau, D. Ternaux, Ph. Vernier, M. Erard, A. Mariage, H. Sénèque.
M. Vincent (France Galop)
Excusée : B. Tourtois.

France Galop
Demande d'autorisation de prélèvement dans les eaux souterraines

Actuellement France Galop dispose d'une autorisation de prélèvement global de 595.000m³/an dont 300.000m³/an dans l'Oise et 170.000m³/an dans le forage F1 existant.

En **2010**, 2 forages F2 et F3 ont été effectués par France Galop dans le but d'abandonner le prélèvement dans l'Oise (conduite défectueuse, diamètre insuffisant, turbidité, ...).

En **mai 2011**, France Galop présente une demande d'autorisation de prélèvement dans les eaux souterraines par les forages F1, F2, F3 pouvant aller jusqu'à 600.000m³/an.

En **juin 2011**, un avis défavorable est émis par le Commissaire Enquêteur.

La nouvelle demande d'exploitation présentée par France Galop porte sur 400.000m³/an qui seraient prélevés dans la nappe de la craie.

Cette réduction des besoins s'explique par :

- abandon de l'arrosage de certaines pistes
- mise en place de pistes synthétiques (piste en sable fibré)

- modernisation du réseau
- gestion du réseau améliorée
- respect des horaires d'arrosage
- arrosage préférentiel de nuit et réduction des prélèvements en journée.

Suite à notre demande, M. Vincent est disposé à nous fournir les relevés de piézométrie qui sont actuellement faits régulièrement.

Suite à ces nouvelles données, la commission propose un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier complémentaire.

Monsieur DECAMPS s'étonne que les membres du SIECCAO n'aient pas été consultés.

Monsieur DULMET souhaite savoir qui va vérifier les relevés de piézométrie. Il trouve que le nouveau dossier présenté par France GALOP est identique au précédent, 400 000 m³ étant le volume moyen prélevé, proposé dans le premier dossier. Il n'apporte rien de nouveau et il n'y a pas d'étude sur une récupération des eaux des stations d'épuration.

Monsieur VERNIER précise que France GALOP s'est engagés à réduire les prélèvements d'eau en passant de 600 000 m³ à 400 000 m³.

Monsieur DECAMPS demande si le P.N.R. a donné un nouvel avis.

Monsieur VERNIER confirme que le P.N.R. a donné un avis favorable à la présentation du nouveau dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
PAR,
1 voix CONTRE : M. DULMET
4 Abstentions : Mme. DUBOIS, Mme. VEILLOT, M. GILLET, M. DECAMPS
20 voix POUR

Emet un avis favorable sur le dossier complémentaire fourni par France GALOP.

3 PLAN de CIRCULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite au plan de circulation présenté en commission plénière, lors des différentes réunions d'informations des conseillers municipaux et en réunion publique du 9 mars 2011, nous vous avons communiqué les derniers compléments apportés par la commission ainsi que le plan affichant les différents sens de circulation :

Avenue des Tilles

1. Supprimer le stop au niveau de la route de Chaumontel. Installer un rond-point provisoire (en ovale) avec marquage au sol et 4 panneaux de signalisation indiquant la priorité à droite.

2. Positionner un panneau stop au niveau de la rue des Ormes côté droit vers RD 118 :
Panneau de pré-signalisation 50m auparavant.
3. Supprimer 3 places de parking devant le n°8 et mettre en place 5 balises au total sur les emplacements prévus.

Layon de l'Enclave

Panneau sens interdit à doubler à l'entrée au niveau du rond-point des Bruyères.
Rue place des Sports : interdiction de tourner à gauche + sens interdit Layon de l'Enclave
Sortie HLM idem

Avenue des Bruyères

4 balises au total
Chicane matérialisée par ilot côté pair au niveau du 18 avec signalisation.
Côté impair :
2 places parking devant le 6 ter + 1 au niveau de la bouche d'égout(n°5).
2 places devant le 6
4 places devant le 24.

La commission a souhaité mettre ce plan de circulation à l'essai pour une période de six (6) mois. La date de mise en application sera déterminée en fonction de la fin des travaux d'assainissement entrepris dans le bas de la cote de la Gare, très certainement dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre. Durant cette période d'essai des aménagements pourront être apportés afin de résoudre les problèmes que pourraient soulever la mise en place de ce plan.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la mise à l'essai de ce plan de circulation.

Monsieur VERNIER informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des pétitions de riverains et présente le schéma du Plan de Circulation.

Monsieur GILLET précise qu'il est difficile de sortir de la Rue des Ormes en raison de la vitesse. Il pense que le nouveau STOP permettra de réduire la vitesse.

Monsieur MARIAGE trouve que l'on sécurise trop l'Allée des Ormes alors qu'aujourd'hui il existe une certaine fluidité. Il semble que le problème de la Grande Rue soit reporté sur les autres rues.

Madame TERNAUX souhaite connaître la motivation de ce changement de circulation ?

Monsieur VERNIER précise que le but de ce plan de circulation est de fluidifier la circulation dans la Grande Rue. Les gens ne s'arrêtent plus dans la Grande Rue et ne vont pas chez les commerçants, c'est pourquoi nous voulons essayer un stationnement « minute ».

Monsieur DECAMPS souhaite savoir si des panneaux seront posés en cas de chicanes.

Monsieur VERNIER lui répond que non ; le code de la route précise que c'est celui qui se trouve du côté de l'obstacle qui doit s'arrêter.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 septembre 2011

Monsieur MARIAGE trouve dommage que le sujet revienne tout à coup. Il en avait été discuté au mois de juin en commission plénière, en commission et depuis plus rien. Aujourd'hui on nous présente un projet déjà établi avec des panneaux déjà posés.

Monsieur VERNIER précise que le projet a été retardé en raison des travaux Quai du Chardonneret et des travaux d'assainissement.

Monsieur DECAMPS se dit troublé par la pétition et se demande si les gens ne vont pas l'assimiler à une provocation.

Monsieur VERNIER lui répond que l'on verra bien.

Monsieur DULMET souhaite que l'on prenne ce soir une décision de principe qui pourrait être améliorée au coup par coup.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
PAR
2 voix CONTRE : Mme. TERNAUX, M. MARIAGE
1 Abstention : M. VARON
22 voix POUR**

Emet un avis favorable sur la mise à l'essai du plan de circulation présenté.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Coye la Forêt, le 17 octobre 2011

Le Secrétaire de Séance,

Yves DULMET

